



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 septembre 2021

Délibération n° 21C/07/04

Date de convocation : 26 août 2021	Nombre de conseillers	
Date de publication : 06 septembre 2021	Statutaires : 77 En exercice : 76	Présents : 54 Pouvoirs : 8 Votants : 62

Objet : Attribution de fonds de concours aux communes d'Angivillers et de Tricot.

L'an deux mil vingt et un, le 2 septembre 2021, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Tricot, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BOULAS-DRETZ Sandrine, BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, DUBOUIL Bernard, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), MMES ERCOLANO Magali, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLCAN Pierre), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astride, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, MM VINCHON Franck (suppléant de MME DA SILVA Isabelle), WAFFELAERT Eric, WINDERICKX Jean-Luc.

Soit 54 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : M. FONTAINE Patrice

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CONVERS Patrick, FARCE Philippe, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, LEFEVRE François, MATRON Matthias, MME VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle.

Ont donné procuration :

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME CENSIER Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) à M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) ;

M. WARME Philippe (Montgérain) à M. DEWAELE Bernard (Coivrel) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MM COULON Olivier et BONNEMENT Julien

Deux demandes de fonds de concours, l'une pour la mise en valeur du patrimoine ancien ou touristique et l'autre pour le soutien au maintien de l'activité médicale ou paramédicale, ont été adressées à la communauté de communes et déclarées recevables.

Il est proposé l'attribution des fonds de concours suivants :

- Commune de Angivillers : mise en valeur d'un ancien puits et de deux calvaires
 - Dépense prévisionnelle : 4 495 € HT
 - Plan de financement :
 - **Fonds de concours CCPP (30 %)** 1 348,50 €
 - Région (50 %) 2 247,50 €
 - Fonds propres de la commune 899,00 €

- Commune de Tricot : achat d'un ancien cabinet médical
 - Dépense prévisionnelle : 110 000 € HT (hors frais de notaire)
 - Plan de financement :
 - **Fonds de concours CCPP (forfait)** 15 000 €
 - Fonds propres de la commune 95 000 €

Les modalités de versement des fonds de concours seront précisées dans les conventions d'attributions.

Le Conseil,

Vu l'article 186 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 V ;

Vu la délibération du Conseil n° 10C/06/01 du 9 septembre 2010 relative à la création de fonds de concours au profit de ses communes membres pour la mise en valeur du patrimoine ancien et touristique ;

Vu la délibération du Conseil n°21C/04/02 du 8 avril 2021 relative à la création de fonds de concours au profit de ses communes membres pour le soutien au maintien de l'activité médicale et paramédicale ;

Vu les dossiers présentés par les communes d'Angivillers et de Tricot en vue de l'attribution d'un fonds de concours ;

Considérant que les projets présentés par les communes correspondent aux dépenses éligibles aux fonds de concours ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

DECIDE d'attribuer les fonds de concours suivants :

COMMUNE BENEFICIAIRE	MONTANT MAXIMUM	pour	contre	abs
Angivillers Mise en valeur du patrimoine ancien ou touristique (mise en valeur d'un ancien puits et de deux calvaires)	1 348,50 € (30 % des dépenses HT)	60	0	2
Tricot Soutien au maintien de l'activité médicale ou paramédicale (achat d'un ancien cabinet médical)	15 000 € (forfait)	60	0	2

AUTORISE le président à signer les conventions d'attributions ainsi que tout acte y afférant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 06 septembre 2021